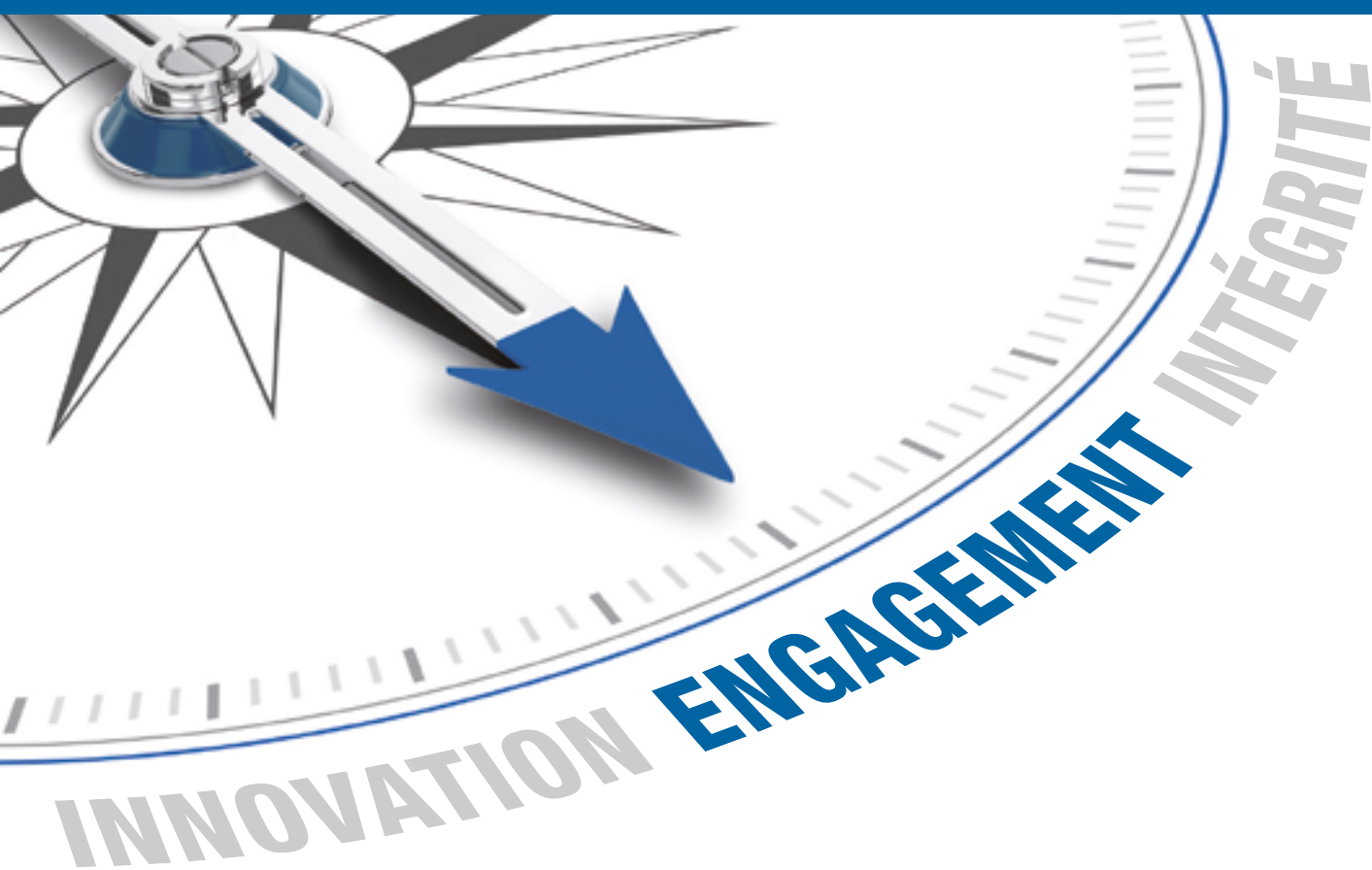




CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS





AVANT-PROPOS



Novasep s'engage à respecter la législation en vigueur et à défendre les Normes de gouvernance d'entreprise, sociales et environnementales reconnues internationalement (dénommées ci-après les « Normes de gouvernance »).

Novasep a à cœur de promouvoir et d'encourager la responsabilité sociale à tous les niveaux de sa chaîne de valeur. Novasep privilégie ainsi les partenaires partageant les mêmes valeurs et attend de la part de ses fournisseurs et de leurs propres prestataires et sous-traitants qu'ils respectent la législation en vigueur et agissent conformément aux Normes de gouvernance.

Nous attendons particulièrement de nos fournisseurs qu'ils soutiennent et respectent les Normes de gouvernance suivantes.

Michel Spagnol
Chairman & CEO

1. RESPECT DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION

Les fournisseurs s'engagent à respecter la législation et la réglementation en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités.

Les fournisseurs doivent promouvoir la protection des droits de l'homme reconnus au niveau international.

Les fournisseurs s'engagent à respecter toutes les sanctions commerciales applicables, ainsi que les lois et règlements en vigueur en matière d'importation et d'exportation lorsqu'ils font du commerce international et transfèrent des marchandises, des fonds, des services, des logiciels ou des technologies. ■



2. MAIN-D'ŒUVRE

Les fournisseurs s'engagent à ne pas recourir au travail des enfants et veillent à ce que le personnel ait dépassé l'âge légal d'accès à l'emploi en vigueur dans le pays en question.

Les fournisseurs s'interdisent d'avoir recours au travail forcé ou à l'exploitation. Ils ne doivent tolérer aucun traitement inhumain ou châtiment corporel.

Les fournisseurs s'engagent à combattre la discrimination au travail et veillent à offrir à leur personnel un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement.

Les fournisseurs reconnaissent et respectent l'exercice de la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

Les salaires et indemnités versés au personnel des fournisseurs doivent être conformes à la législation nationale en vigueur. Le nombre d'heures de travail du personnel des fournisseurs ne doit pas excéder le nombre d'heures maximum autorisé en vertu de la législation en vigueur.

Les fournisseurs sont tenus de garantir la confidentialité et la protection des données du personnel conformément à la législation en vigueur. ■

3. CONDUITE

Les fournisseurs s'interdisent de pratiquer ou tolérer toute forme de corruption, d'extorsion ou de détournement de fonds et s'engagent à ne pas offrir au personnel de Novasep des cadeaux ou avantages susceptibles d'influencer leurs décisions.

Les fournisseurs s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de concurrence ainsi qu'à avoir recours à des pratiques professionnelles équitables.

Les fournisseurs sont tenus de respecter les droits effectifs de propriété intellectuelle.

Les fournisseurs s'engagent à mettre en place des politiques et procédures garantissant l'exactitude, l'exhaustivité et la transparence de leurs documents, registres et comptes.

Les fournisseurs doivent veiller à ce que les décisions de leurs collaborateurs ne se fondent pas sur d'éventuels conflits d'intérêts. ■



4. HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs s'engagent à respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Ils sont tenus d'obtenir et de maintenir en vigueur toutes les autorisations, licences et inscriptions requises au bon déroulement de leurs activités.

Les fournisseurs doivent veiller à offrir à leur personnel un environnement de travail sain et sécuritaire.

Les fournisseurs doivent mettre en place des systèmes visant à garantir une gestion en toute sécurité de leurs déchets, des émissions d'air et d'eaux usées avant, pendant et après leur rejet dans l'environnement.

Les fournisseurs sont également tenus de mettre en place des procédures respectueuses de l'environnement, visant à réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à limiter l'exploitation des ressources naturelles. ■

5. RESPECT DU CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Les fournisseurs s'engagent à respecter les principes énoncés ci-dessus ainsi qu'à évaluer et gérer les risques dans tous les domaines visés dans le présent document. Ils sont invités à élaborer leurs propres directives ou politiques contraignantes visant à garantir le respect des Normes de gouvernance.

Les fournisseurs doivent également veiller à ce que leurs propres fournisseurs, prestataires ou sous-traitants respectent les principes prévus dans le Code de Conduite des Fournisseurs.

Novasep peut demander à ses fournisseurs, en fonction d'une approche basée sur les risques, de contrôler le respect des exigences énoncées dans le Code de Conduite (i) par le biais d'autoévaluations ou d'évaluations externes, du respect des Normes de gouvernance (ii) en fournissant des déclarations de conformité attestant le respect des Normes de gouvernance (se reporter à l'Annexe I), ou (iii) avec leur consentement, en procédant elle-même au contrôle sur site du respect des Normes de gouvernance, ou en mandatant un tiers agissant pour son compte à cette fin.

Les fournisseurs sont tenus de signaler toute présomption de violation du Code de Conduite des Fournisseurs à leur interlocuteur chez Novasep ou en écrivant à supplier.compliance@novasep.com et en prenant les mesures correctives requises s'il y a un motif de préoccupation.

Tout sérieux manquement au Code de Conduite des Fournisseurs et/ou répété de la part d'un fournisseur aura une incidence directe sur la capacité du fournisseur à faire affaire avec Novasep. ■

Annexe I

Attestation du fournisseur¹



Nous soussignés attestons par la présente que :

- Nous avons reçu et pris connaissance du contenu du Code de Conduite des Fournisseurs version avril 2018.1,
- Nous nous engageons à respecter les exigences énoncées dans le Code de Conduite des Fournisseurs,

Nous comprenons que Novasep peut nous demander d'accepter des contrôles complémentaires, visites sur site ou audits visant à garantir le niveau de respect des normes requis.

Nom de l'entreprise :

Numéro d'immatriculation/Code/Numéro de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Nom et fonction :

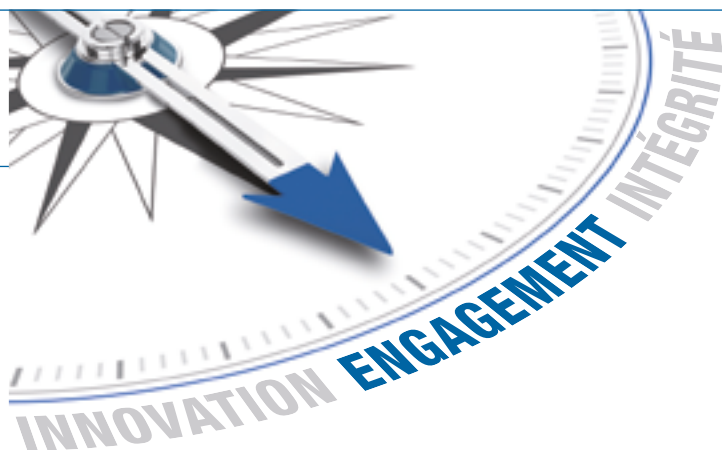
Signature :

Cachet de l'entreprise :

Date et lieu :

¹ A la demande de Novasep, veuillez renvoyer un exemplaire signé de la présente déclaration de conformité dans un délai de quinze (15) jours civils à compter de la réception du Code de Conduite des Fournisseurs.

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS



CONTACT

supplier.compliance@novasep.com

Novasep Holding
39 rue Saint-Jean-de-Dieu
69007 Lyon
France

Engagement

Innovation

Orientation client

Intégrité

Travail d'équipe